



**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 4 avril 2025
Nombre de membres présents : 03
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de pouvoirs : 0

Suite à l'absence de quorum en date du 03 avril 2025, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, s'est réuni de nouveau à l'Hôtel de Ville le quatorze avril à 08h30, sous la Présidence de Madame Marlou PADILLA RATELADE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Étaient présents 03 membres du Conseil d'Administration :

- Membres à voix décisionnelle :

Madame Marlou PADILLA-RATELADE, Madame Marine COUZELAS et Madame Marie France BOURQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Marine CARRICO

Numéro : DLAS20250414-005

Matière : 4.16 – Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT – Autres

Objet : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDAT CONFIE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORREZE POUR NEGOCIER UN ACCORD AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES ET LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 827-1 à L. 827-12,

Vu l'ordonnance 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Corrèze approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la santé,

Vu l'avis favorable du collège des représentants des élus et l'avis favorable du collège des représentants du personnel lors du Comité social territorial en date du 28 mars 2025,

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet santé à l'échéance donnée,

Considérant l'intérêt de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : De se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze prévoit de conclure ;

Article 2 : De donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;

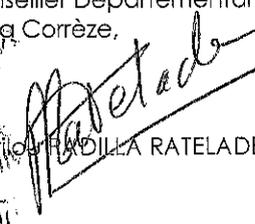
Article 3 : D'autoriser, le cas échéant, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze à négocier et conclure un accord avec les organisations syndicales représentatives du périmètre du contrat ;

Article 4 : D'autoriser, le cas échéant, le Président à déterminer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi qu'à approuver l'accord négocié ;

Article 5 : Prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Corrèze pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 avril 2025

Vice-Présidente du CCAS,
Conseiller Départemental
de la Corrèze,


Marie-FRANÇOISE RATELADE.

The stamp is circular with the text "Mairie d'USSEL" at the top and "CCAS" at the bottom. It also contains the text "Fonction Publique Territoriale de la Corrèze".

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20250414-DLAS20250414-05-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025